



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

1, Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

Mail : COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

Site Internet : www.lanhouarneau.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de zonage d'assainissement des Eaux Usées

Par arrêté en date du 11 octobre 2019, Monsieur le Maire de la Commune de LANHOUARNEAU a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des Eaux Usées, **du lundi 4 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019** soit 33 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique contient notamment les documents suivants :

- Un projet de cartographie qui comporte :
 - o d'une part le zonage actuellement desservi par l'assainissement des Eaux Usées
 - o d'autre part, le projet d'extension du zonage qui pourra être desservi par l'assainissement Eaux Usées collectif.
- Une notice explicative justifiant le zonage et comprenant l'analyse de l'existant, les solutions d'assainissement étudiées, leurs coûts, leurs avantages et inconvénients...
 - o La notice évaluation environnementale établie et les avis reçus.
 - o La mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête publique.

Madame Jocelyne LE FAOU, géographe-urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rennes.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Lanhouarneau, 1 Place de la Mairie, 29430 LANHOUARNEAU.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie de LANHOUARNEAU, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au samedi de 8H30 à 12H et du lundi au vendredi de 14H à 16H30.

Le dossier dématérialisé est également disponible et consultable sur le site Internet de la Mairie : www.lanhouarneau.fr, en page d'accueil, et sur un poste informatique mis à disposition du public, à la mairie.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête prévu à cet effet, disponible en mairie pendant toute la durée de l'enquête, et notamment pendant les permanences du commissaire enquêteur

- Ou les adresser par courrier postal à **Madame la Commissaire Enquêteur, Mairie de Lanhouarneau, 1 Place de la Mairie, 29430 LANHOUARNEAU**
- Ou par voie électronique à COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr ou sg.lanhouarneau@orange.fr **en indiquant bien, dans l'objet du mail : « enquête publique zonage d'assainissement »**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la Mairie de LANHOUARNEAU

Madame LE FAOU tiendra permanence et recevra le public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 4 novembre 2019 de 10H à 12H
- Le mercredi 20 novembre 2019 de 14H à 17H
- Le vendredi 6 décembre 2019 de 14H à 16H30

La commissaire enquêteur recevra les personnes intéressées par le projet et prendra connaissance de leurs observations et propositions écrites et orales et les consignera au procès-verbal.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêteur, qui disposera de 30 jours pour transmettre au Maire de Lanhouarneau et au président du Tribunal administratif de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions seront consultables sur le site Internet de la Commune www.lanhouarneau.fr , sur la page d'accueil du site

Après l'enquête, le conseil municipal aura compétence pour prendre délibération approuvant le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Lanhouarneau. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.

Les documents ainsi approuvés seront tenus à disposition du public, et mention de la modification sera faite dans la presse.

A compter de la clôture de l'enquête publique et dès qu'ils seront connus, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an :

- à la Mairie de Lanhouarneau, aux jours et heures d'ouverture au public
- sur le site de la commune : www.lanhouarneau.fr
- en Préfecture